

**AFFAIRE N° 2 - Prescription pour cause d'utilité publique d'un terrain indivis entre les héritiers de M. René FELIX.**

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Il s'agit d'un terrain d'emplacement sis à St-Denis, à l'angle des  
la Rue de Tadar et du Boulevard Lascastol, portant le N° 1 sur la Rue de Tadar,  
d'une superficie de deux cent soixante neuf mètres carrés et porté au cadastre  
sous le N° 55 de la Section AP, tenant :

- Vers le Nord, par le Boulevard Lascastol,
- vers l'Ouest, par la rue de Tadar,
- vers l'Est, par Accot Iranda,
- vers le Sud, par Lascays,

sur lequel il existe une maison construite partie en pierre, partie en bois,  
couverte en tôle, divisée en quatre pièces.

Ce terrain appartient aux héritiers de M. René FELIX, né à Saint-  
Denis le 28 Octobre 1906, en son vivant marié, demeurant à St-Denis, Rue de  
Tadar N° 1, décédé en son domicile le 20 Mai 1968, savoir :

1°) Madame RAMOUDDOU (Euphémie Adrienne) son épouse survivante, née à Sainte-  
Suzanne le 20 Février 1915, demeurant à St-Denis, rue de Tadar N° 1;

2°) et ses huit enfants issus de son union avec Mme RAMOUDDOU, son épouse  
survivante :

- |                               |   |
|-------------------------------|---|
| - FELIX Marie Raymonde        | - femme de ménage, née à St-Denis le 28 Avril<br>1934 - célibataire, demeurant à Saint-Denis,<br>rue de Tadar N° 1; |
| - FELIX Guy Raymond ....      | - marié, célibataire, né à St-Denis le 17 Mai<br>1936 ;   |
| - FELIX, Alfred Edmond        | - soldat à Fianarantsoa (Madagascar), célibe-<br>taire, né à St-Denis le 3 Mai 1938;                                |
| - FELIX Marie Henriette       | - sans profession, née à St-Denis le 26 Sep-<br>tembre 1942;  |
| - FELIX Jean Marc.....        | - né à St-Denis, le 8 Juillet 1945;   |
| - FELIX Michel Gilbert        | - né à St-Denis, le 18 Janvier 1952;  |
| - FELIX Marie Annick Gilberte | - née à St-Denis, le 11 Juin 1954;  |
| - FELIX Marie Danièle         | - née à St-Denis, le 28 Avril 1958;   |

les cinq derniers étant alors mineurs, sous la tutelle légale de leur  
mère ; tous demeurant à St-Denis, rue de Tadar N° 1.

Je signale que le seul titre de propriété est un acte de prescription  
trentenaire.

La Commune devra, si vous acceptes le principe de cette acquisition, engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, en raison de l'existence d'héritiers mineurs.

Deux héritiers majeurs n'ont d'ailleurs donné leur consentement à ce sujet.

J'estime que ce terrain pourrait être utilisé pour la construction d'un bureau pour le gardien du cimetière et d'un magasin pour y entreposer les outils, le matériel utilisé pour l'entretien du cimetière.

Comme vous le savez, le gardien du cimetière occupe actuellement un bureau dans un bâtiment qui tombe en ruine vis-à-vis du cimetière.

Ce local est inesthétique et fait nuisance sur la voie publique, ce qui peut être la cause d'un accident de la circulation.

Mes Vrs Raymond FELIX et Belle Raymond Marie FELIX proposent de le vendre 800.000. francs à la Commune.

Cette proposition paraît intéressante à retenir, mais le prix de 8.000.frs.le mètre carré me paraît exagéré car le terrain est certainement frappé d'alignement et n'est pas constructible.

J'appelle votre attention sur le fait que cette question a été soumise à la Commission du Budget qui a, dans sa séance du 14 Juin dernier, donné son accord de principe quant à l'acquisition envisagée, sous réserve que le prix proposé soit ramené à 650.000.frs.

Cette offre a été acceptée par le propriétaire le 26 Juin dernier.

La dépense correspondante pourrait être imputée sur les disponibilités du chapitre 210 du budget primitif 1963 "Acquisitions de terrains".

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

**LE MAIRE :** Je suis d'avis, Messieurs, que nous retenions la proposition de la Commission du Budget, et/d'inscrire la dépense au budget de 1964.  
de décider

Adopté à l'unanimité.

*Cyprien*  
M. Delais le 3 Juin 1964  
P. de la Ferté  
Le Secrétaire  
Signé: J. Duchanois